

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 24 février 2009 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique

NOR : SASH0930307A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de chirurgien-dentiste en date du 20 février 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste, en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

M. ALGAZI Michael, né le 14 mars 1970 à Isr (Roumanie) ;
Mme ANDRIOAIA Iulia Maria, née le 9 septembre 1983 à Falticeni (Roumanie) ;
M. BONDARI Silviu Marin, né le 23 juillet 1982 à Baia Mares (Roumanie) ;
M. KARAGIANNIS Georgios, né le 10 juillet 1979 en Thessalonie (Grèce) ;
Mme OPREAN Nicoleta, épouse BESOU, née le 9 décembre 1979 à Abrud (Roumanie) ;
M. Jean Aimé PARI KIMBEMBA, né le 28 avril 1965 à Indo Sibiti (Congo) ;
M. RAHBEH Basile, né le 9 janvier 1970 à Alep (Syrie) ;
M. SAAD ALDIENNE Eihab, né le 5 décembre 1972 à Nablus (Roumanie) ;
M. SABOUNI Mohamed Waddah, né le 3 avril 1980 à Alep (Syrie) ;
Mme SALVIA CONDE Silvia Helena, née le 15 février 1968 à Sao Paulo (Brésil) ;
M. TOMSA Mihai Oliviu, né le 27 novembre 1973 à Reghin (Roumanie) ;
Mme VASU POP Gratiela, épouse TOFAN, née le 23 mars 1981 à Tirgu Mures (Roumanie) ;
M. WETTI Brahn Julien, né le 7 octobre 1974 à Rakka (Syrie).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 24 février 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins, du chef de service
et de la sous-directrice des ressources humaines du système de santé :
La chef de la cellule de gestion,
D. BARELLI